

## Avis de décision

### Réserve nationale de faune de Meanook, Alberta – 13 septembre, 2020

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada a déterminé que le projet proposé **démolition des bâtiments**, ne causera probablement pas d'effet nuisible important pour l'environnement.

Le cas échéant, des mesures d'atténuation seront mises en oeuvre au site afin de réduire les répercussions sur la faune, les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et la végétation.

Par conséquent, le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada peut réaliser le projet, exercer tout pouvoir, exécuter toute tâche ou toute fonction, ou fournir une aide financière pour permettre la réalisation du projet en tout ou en partie.